



Communications

# Communiqué

Pour diffusion immédiate

## **Poursuite Taillefer-Duguay contre la procureure générale du Québec, la Sûreté du Québec et la Ville de Val-d'Or**

**Val-d'Or, 17 décembre 2019** – Messieurs Taillefer et Duguay ont intenté leur procédure en février 2002 et depuis la diffusion récente d'une série d'émissions interprétant les événements entourant le meurtre de Sandra Gaudet, certaines personnes réclament une réaction de la Ville de Val-d'Or.

Ce drame a affecté et affecte encore la famille de madame Gaudet, les membres de notre communauté, tout comme les élus(es) et le personnel de la Ville de Val-d'Or.

Nous demeurons conscients du haut niveau d'émotion qu'engendre ce dossier. Toutefois, nous considérons que la place publique, les assemblées du conseil municipal ainsi que les médias sociaux et traditionnels ne peuvent en aucun cas se suppléer aux tribunaux.

L'actuelle poursuite civile est intentée contre la Procureure générale du Québec, la Sûreté du Québec et la Ville de Val-d'Or. Nous travaillons en étroite collaboration avec les procureurs, lesquels présenteront une défense basée sur des faits.

En raison de la judiciarisation de ce dossier, la Ville de Val-d'Or et les procureurs n'émettront aucun commentaire, et ce, jusqu'au jugement final.

Nous ajoutons que tout au long de sa jeune histoire, aucun des litiges dans lesquels la Ville de Val-d'Or fut impliquée n'ont perturbé ou influencé sa mission première de rendre les services à sa communauté. Encore aujourd'hui, les élus et le personnel se consacrent à ce mandat avec professionnalisme et dévouement.

– 30 –

Robert Migué  
Directeur du service des communications